

Directive 2023/225 relative aux contrats de crédit aux consommateurs

écrit par Marine de la Clergerie | 14/11/2023

Titre : DIRECTIVE (UE) 2023/2225 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 octobre 2023 relative aux contrats de crédit aux consommateurs et abrogeant la directive 2008/48/CE

État : Signée le 18.10.2023. Date d'effet: 19.11.2023. Transposition: 20.11.2025.

Lien : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=OJ:L_202302225

Objectifs: Fixer un cadre commun pour harmoniser certains aspects des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres concernant les contrats de crédit aux consommateurs.

Auteur : Marine de la Clergerie (contact@mdc-avocat.fr, [www.mdc-avocat](http://www.mdc-avocat.fr), [Consultation](#), [LinkedIn](#)), Avocat au Barreau de Toulouse, spécialiste en Droit du numérique et des communications, avec la qualification spécifique Droit des données à caractère personnel.